

Troubles de voisinage : que faire ?

Vous trouvez que les bruits provenant de chez vos voisins dépassent les désagréments habituels liés à la vie en collectivité ? Vous subissez peut-être un trouble anormal du voisinage. Découvrez à l'aide d'une infographie les démarches à entreprendre.

Vous subissez des nuisances sonores au sein de votre immeuble ou à proximité de votre maison, durant la journée ou la nuit. Elles peuvent constituer un trouble anormal de voisinage qui peut être sanctionné.

Cette infographie de *Service-Public.fr* vous indique les différentes étapes de la marche à suivre si vous êtes dans ce type de situation.

Troubles de voisinage : quelles démarches en cas de bruits anormaux ?

